

ONT ETE REALISES

La viabilisation de la Serpentine (pose des réseaux et structure de la chaussée).

Trois campagnes de défrichage

La démolition du logement de fonction de l'Hôpital

Le raccordement aux réseaux existants

ENTRENT EN CHANTIER

Le Parc Nord Ouest et L'esplanade
pour une ouverture au public en janvier 2021

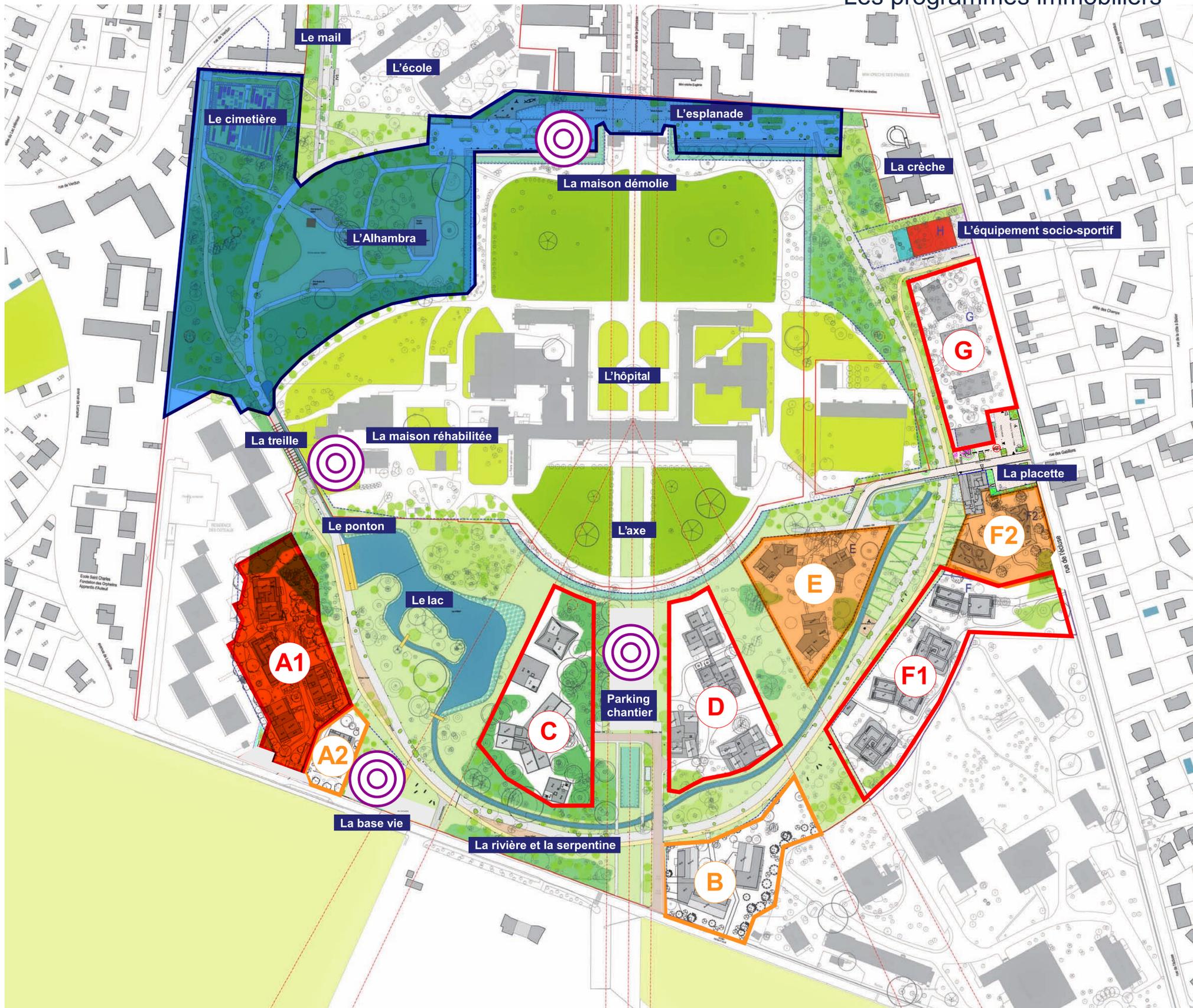
Et au cours de 2020

L'extension de l'école

L'équipement socio-sportif

Le terrassement du lac

Les programmes immobiliers



ESPACES PUBLICS

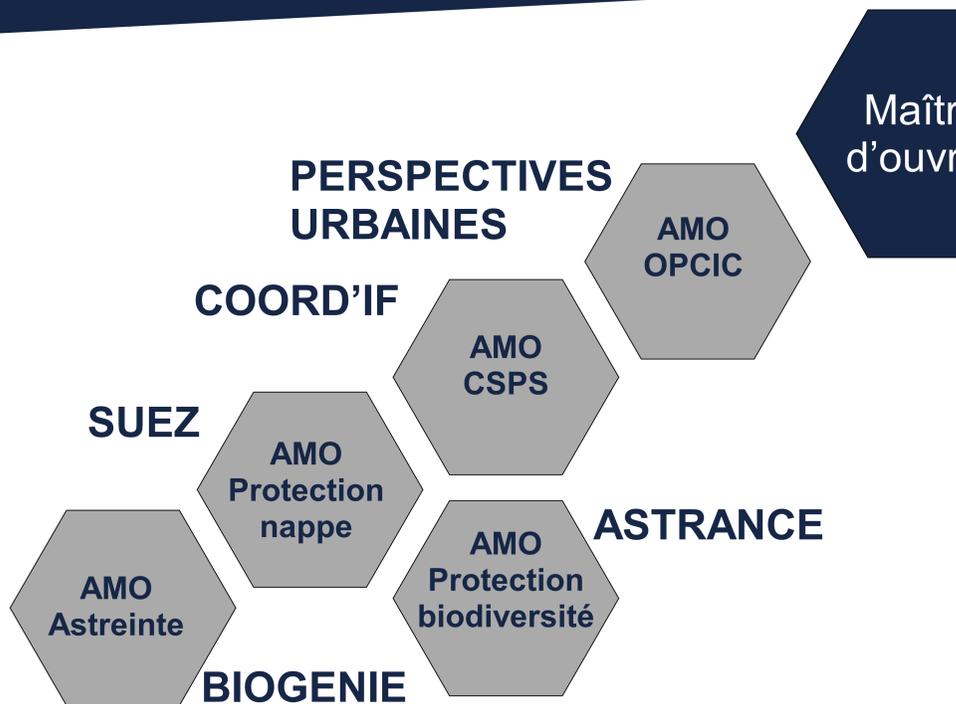
Espaces verts : attribué à PRETTRE
Génie civil VRD : attribué à COLAS
Serrurerie : attribué à SEGEX
Ouvrages hydrauliques : attribué à HP BTP
Éclairage - électricité : attribué à SEGEX
La réalisation des espaces publics est faite en plusieurs phases. La finalisation des espaces publics est coordonnée avec la finalisation de chaque lot

PROMOTEURS - 236 logements et RPA

A1	COGEDIM début de chantier livraison	février 2020 mars 2022	F1	SOGEPROM début de chantier livraison	septembre 2020 juillet 2022
C	OGIC début de chantier livraison	mars 2020 mars 2022	G	DEMATHIEU BARD début de chantier livraison	septembre 2020 mars 2022
D	NEXITY début de chantier livraison	mai 2020 mai 2022			

BAILLEURS - 222 logements

E	I3F début de chantier mars 2020 livraison juin 2021
F2	EFIDIS début de chantier avril 2020 livraison novembre 2021
A2	FRANCE HABITATION début de chantier octobre 2020 livraison avril 2022
B	



GRANDPARIS AMENAGEMENT

Maîtrise d'oeuvre

**AGENCE
TER**

Mandataire, Pilotage des travaux des Espaces Verts et Serrurerie

SODEREF

Mission DET, Pilotage des travaux de gros oeuvre, VRD, Jeux d'enfants, Eclairage, fontainerie, Responsable Environnement Chantier (REC).

VIZEA:

Suivi des indicateurs Chantier à faibles nuisances

Des réunions de chantier hebdomadaires sont organisées. La ville du Vésinet est conviée.

Les représentants de l'hôpital participent également à certaines réunions de coordination

DES ACTEURS ORGANISES

Les compagnons de chacune des entreprises seront formés et sensibilisés tout au long du chantier. Vizea a été missionné pour effectuer le suivi environnemental du chantier et effectuer à ce titre des visites mensuelles de sensibilisation et de contrôle, en lien avec la maîtrise d'oeuvre à qui incombe la mission REC.

Un Responsable Environnement Chantier est identifié chez chacun des acteurs de chaque lot. Le REC désigné sur la ZAC est également le référent des REC des constructeurs immobiliers. Toutes les opérations doivent suivre une charte afin de respecter les objectifs Haute Qualité Environnementale et de faibles nuisances.

VIZEA assure le suivi des objectifs du Programme de Management Développement Durable de GPA.

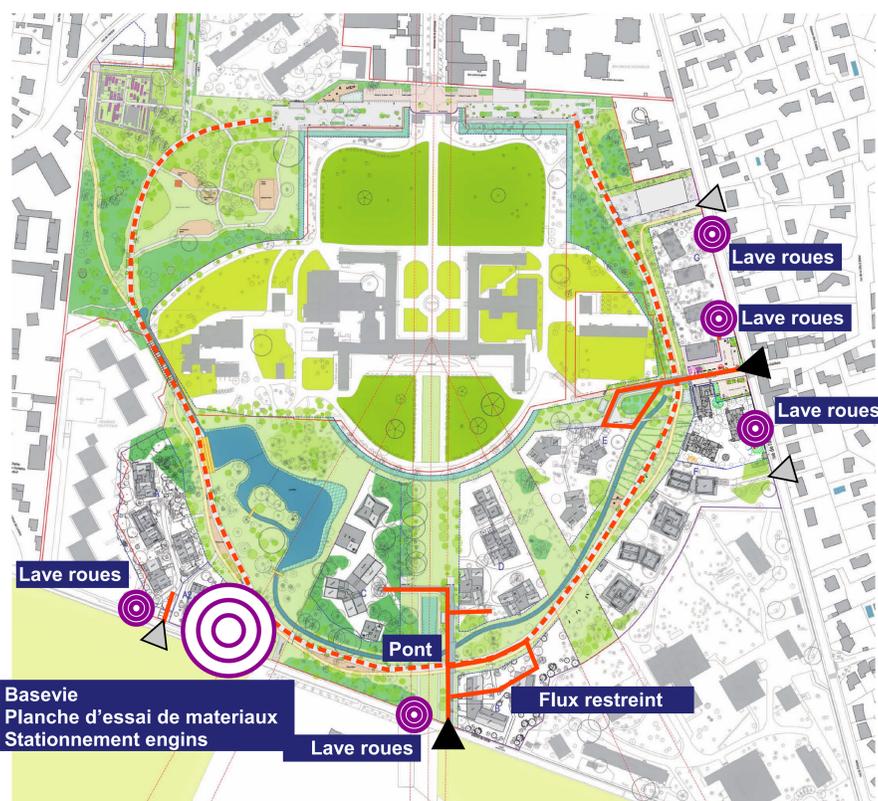
DES OBJECTIFS ET DES OUTILS PARTAGÉS

L'aménageur attend de chaque Maître d'Ouvrage et des entreprises le respect des règles mises en place sur la ZAC du Parc Princesse au Vésinet.

Pendant le chantier, les actions et savoir-faire doivent permettre l'atteinte de ces objectifs :

- Protection des boisements du site et de son cadre naturel
- Protection de la nappe en lien avec la présence d'un champ captant
- Limitation des nuisances pour les riverains
- Bon fonctionnement du chantier concernant les circulations et le stationnement
- Maintien de la propreté du chantier
- Valorisation des déchets : 70 % par rapport à la masse totale de déchets générés (113 tonnes de béton de démolition ont déjà été recyclés)
- Valorisation des terres : 60% des terres déplacées réutilisées sur place (seuls 2 000 m3 ont été évacués à ce jour)
- Maîtrise des consommations d'eau et d'énergie
- Insertion professionnelle : 5 % d'heures travaillées au titre de l'insertion (41 % de réalisation à ce jour, soit plus de 2 000 heures concernant 8 salariés)

Les entreprises s'appuient sur différents outils tout au long du chantier : le Règlement de Chantier Faibles Nuisances de Grand Paris Aménagement, le Plan de Management Environnemental (PME), le Schéma d'Organisation et de gestion des Déchets (SOGED).



Organisation du chantier



1

- 1 | Protection des arbres
- 2 | Prévention des risques
- 3 | Aire de stationnement



2



3

Mise en œuvre du contrôle des prescriptions de la charte chantier

LA PRÉSERVATION DU CHAMP CAPTANT

Le site est inclus dans le périmètre de protection rapprochée du champ captant de Croissy. La nappe constitue une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable de la région parisienne puisqu'elle alimente 700.000 habitants.

L'enjeu sanitaire de protection de la nappe est donc très élevé et un expert de l'ARS a été missionné pour s'exprimer sur les précautions à prendre lors du chantier pour éviter tout risque de pollution accidentelle :

- Des analyses physico-chimiques sont réalisées grâce à deux piézomètres à fréquence mensuelle en phase normale des travaux et hebdomadaires en phase de terrassement ;
- Des kits antipollution ont été mis à disposition des compagnons dans chaque véhicule de chantier et dans certaines zones sensibles ainsi que dans la base vie ;
- Des bacs de rétention ont été installés pour manipuler tous les produits dangereux ;
- Un service de gardiennage et une astreinte 7j/7 et 24h/24 assurée par Biogénie sont mis en place en phase terrassement.



LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DÉCHETS VERTS

Toutes les zones végétalisées devant être conservées sont protégées. Chaque MOA (promoteurs et bailleurs) désigne un référent Biodiversité qui permet de suivre les préconisations et les mesures de protection. Il travaille en lien avec l'Ecologue de l'Aménageur.

100% des déchets verts résultant du défrichage ont été valorisés dans les centrales de Montesson et de Versailles en plaquettes et compost, hormis les arbres colonisés par le Grand Capricorne laissés sur place.

LA BONNE TENUE DU CHANTIER ET L'INFORMATION DES RIVERAINS

Les circulations des véhicules sur le site ont été limitées au minimum afin de préserver les qualités environnementales du parc (arbres, biodiversité).

Afin de limiter la propagation des poussières, les bennes seront recouvertes de bâches et les sols seront humidifiés tant que de besoin.

Un dispositif de dépenses générales interchantier (DGIC) a été mis en place pour financer la mutualisation des moyens de réduction des nuisances : des aires de lavage des véhicules permettront de préserver la propreté des voiries environnantes, un parking provisoire de 60 places permettra d'éviter le stationnement extérieur et le passage de balayeuses sera programmé en tant que de besoin.

Les horaires du chantier sont limités à une plage horaire de 8h à 17h pour limiter les nuisances sonores vis-à-vis des riverains.

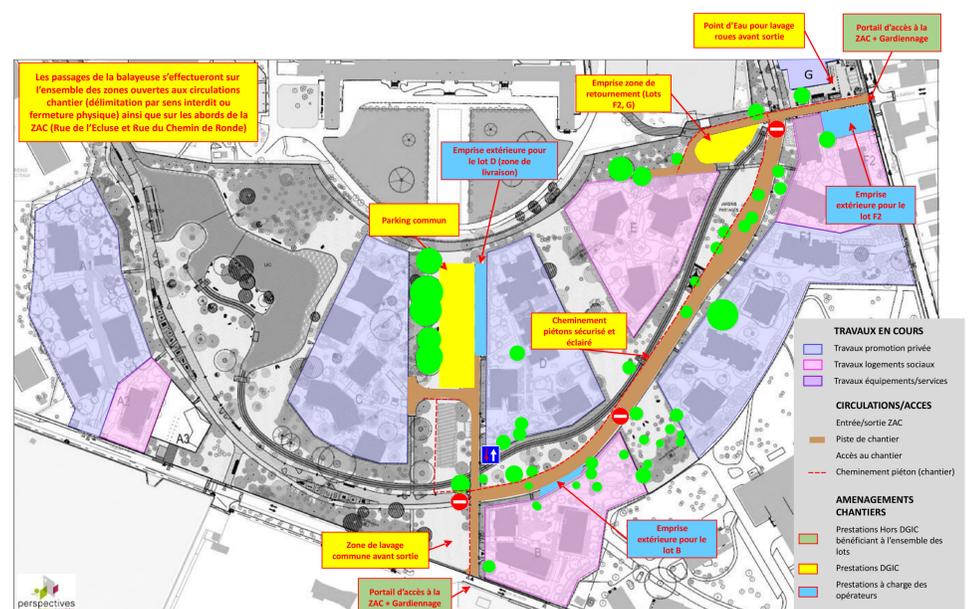
La communication vis-à-vis des riverains est assurée grâce à la diffusion régulière de flyers "info riverains", ainsi qu'à une boîte aux lettres positionnée en entrée de chantier.



Localisation des ouvrages spécifiques



Le défrichage a été réalisé en trois campagnes d'octobre à mars pour préserver la flore et la faune. De même, les voies de circulation ont été définies de manière à impacter le moins possible sur le sol naturel et sur le patrimoine vivant.



Plan de circulation à l'intérieur du chantier et d'implantation des dispositifs inter chantier dans le cadre du compte DGIC